

Compte rendu de la rencontre sur le projet d'élargissement de la route 277 entre Saint-Henri et Saint-Anselme

Lieu : Bureau de la municipalité de Saint-Anselme

Date et heure : Le 12 septembre 2011, à 10 h

Participants

Municipalité de Saint-Anselme

M. Michel Bonneau
Maire

M. Louis Felteau
Directeur général

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

M. Michel Germain
Commissaire

M^{me} Julie Crochetière
Analyste

M^{me} Rita LeBlanc
Coordonnatrice

Les participants à la rencontre se présentent.

Le commissaire du BAPE explique le déroulement de l'enquête du BAPE et les objectifs de l'éventuelle médiation de même que son rôle dans le dossier.

Les représentants de la municipalité de Saint-Anselme expriment leurs préoccupations quant à la réalisation du lotissement commercial et industriel prévu par la municipalité en bordure d'une portion de la route faisant l'objet du projet d'élargissement de la route 277 par le ministère des Transports, soit entre le rang de la Montagne et la rue Albert-Deblois. À cet endroit, le Ministère projette l'aménagement d'une route à trois voies de circulation à une seule chaussée tandis que la municipalité prévoit notamment des travaux d'aqueduc et d'égout dans l'emprise routière. L'ensemble des interventions doit donc être coordonné. La municipalité s'interroge au sujet des répercussions potentielles de la médiation projetée à cet égard. Ils indiquent également que la municipalité a entrepris des démarches auprès du Ministère pour que cette portion du projet routier se réalise le plus rapidement possible.

Le commissaire estime que, sur la base des requêtes d'audience publique qui concernent plutôt la portion de la route 277 située au nord du rang de la Montagne, la médiation projetée serait peu susceptible d'entraîner des répercussions sur le projet municipal et le réaménagement de la route 277 entre le rang de la Montagne et la rue Albert-Deblois. Il en irait de même avec le projet de la municipalité et le plan de réaménagement de la route 277 dans ce secteur qui n'aurait pas d'incidence directe sur le déroulement de la médiation prévue. Le commissaire indique qu'il mentionnera la présente rencontre dans le rapport du BAPE.

Les participants se font les salutations d'usage et mettent fin à la rencontre.

Aucune autre rencontre n'est prévue avec la municipalité de Saint-Anselme.

Compte rendu fait le 14 septembre 2011

Préparé par : Julie Crochetière

Validé par : Michel Germain